Québec

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec, le 25 mai 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Le 15 avril 2010, madame Lorraine Richard, députée de Duplessis, déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant de débloquer les fonds nécessaires afin qu'il y ait toujours au moins deux véhicules ambulanciers sur le territoire de Port-Cartier, et ce, de façon constante et permanente.

Nous vous faisons parvenir la réponse à cette pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8.R.A.N.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

Vincent Lehouillier

p. j.

N/Réf. : 10-MS-01477-01

Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
Télécopieur : 418 266-7197

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3700
Télécopieur : 514 873-7488

Québec

Gouvernement du Québec
Ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec, le 25 mai 2010

Monsieur Jacques P. Dupuis
Leader parlementaire
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Réponse à la pétition déposée par la députée de Duplessis, le 15 avril 2010, concernant la desserte ambulancière sur le territoire de Port-Cartier

Cher collègue,

Comme vous le savez, l'organisation des services préhospitaliers d'urgence dans les régions sociosanitaires du Québec relève des agences de la santé et des services sociaux. En plus d'en évaluer la qualité, il leur appartient de faire l'évaluation et la priorisation d'éventuels besoins et de faire connaitre ceux-ci au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Les demandes de modifications d'horaires de services préhospitaliers sont ensuite analysées afin d'établir une répartition équitable des ressources additionnelles disponibles visant l'amélioration de ces services, là où un besoin populationnel est clairement établi. Ce processus s'intéresse à la totalité des demandes et des besoins acheminés au MSSS par les différentes agences. L'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord a inscrit le rehaussement des services dans la zone de Port-Cartier comme une de ses priorités.

... 2

Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
Télécopieur : 418 266-7197

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3700
Télécopieur : 514 873-7488

Des améliorations de la desserte ambulancière ont été consenties à la zone 907-Sept-Îles et mises en place le 3 mai 2010. De nouvelles procédures opérationnelles feront en sorte que les ressources ambulancières de cette zone seront utilisées pour améliorer la desserte de la zone de Port-Cartier.

L'analyse des besoins transmis des différentes régions en fonction des paramètres convenus ne permet actuellement pas de conclure à un besoin local de haute priorité. Considérant une classification objective de ces demandes selon une échelle harmonisée, la zone ambulancière 906-Port-Cartier se situe en ce moment au 78^{e} rang (sur 180) quant à la priorité d'ajout de services à la population. Néanmoins, cette demande particulière de l'Agence de la Côte-Nord a été prise en considération lors de la préparation de la revue de programmes 2010-2011. À la suite de ces considérations, vous comprendrez qu'il m'est impossible, dans les circonstances présentes, de donner suite à cette demande.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Yves Bolduc

N/Réf. : 10-MS-01477-01